AVIS DIVERS

XIRING

Société anonyme au capital de 4.803.279,60 €
Siège social : 25, quai Gallieni, 92150 Suresnes
419 722 665 RCS Nanterre

MISE EN OEUVRE DU RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE XIRING

Le présent avis est établi conformément aux dispositions de l'**article 237-17 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers** (l'AMF)

En application des dispositions du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 235-2 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Compagnie Industrielle et Financière d'Ingénierie - Ingenico, société anonyme au capital de 21.980.303 € dont le siège social est situé 28/32, boulevard de Grenelle – 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 317 218 758, a décidé d'offrir irrévocablement aux actionnaires de la société XIRING, société anonyme au capital de 4.803.279,60 €, dont le siège social est situé 25, quai Gallieni, 92150 Suresnes et dont les actions sont admises aux négociations sur le système multilatéral de négociations organisé Alternext Paris de NYSE Euronext, sous le code ISIN FR0004155612, d'acquérir la totalité de leurs actions XIRING au prix de 17 € par action dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée suivie, le cas échéant, d'une procédure de retrait obligatoire en application des dispositions de l'article 235-4 et de l'article 237-14 du règlement général de l'AMF.

A la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, les actionnaires minoritaires de XIRING détenaient moins de 5% du capital et des droits de vote de XIRING. En conséquence, l'initiateur a, conformément à l'intention, exprimée aux termes de l'article 1.2.4 de la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée visée par l'AMF le 5 janvier 2012 sous le n°12-006, décidé de procéder à la mise en oeuvre d'un retrait obligatoire qui sera accompagné de la radiation de la cote des actions XIRING.

Les conditions nécessaires étant réunies, l'AMF a indiqué, dans son avis du 6 février 2012, que le retrait obligatoire sera mis en oeuvre le 10 février 2012, date à laquelle les actions XIRING (à l'exception de 61.741 actions gratuites soumises à engagement de conservation et faisant l'objet de conventions de liquidité) seront radiées du système multilatéral de négociations organisé Alternext Paris de NYSE Euronext en vue d'être transférées (et ce quel que soit le pays de résidence de leur porteur) à Ingenico moyennant une indemnisation de leurs propriétaires. Le retrait obligatoire sera réalisé au même prix que l'offre publique d'achat simplifiée, soit une indemnité payable en numéraire de 17 € (nette de tous frais) pour chaque action XIRING, et visera 110.524 actions représentant 2,76% du capital et des droits de vote de XIRING.

Le montant de l'indemnisation sera versé sur un compte bloqué ouvert à cet effet auprès de Oddo Corporate Finance (affilié 585, 12 boulevard de la Madeleine, 75440 Paris cedex 09), centralisateur des opérations d'indemnisation auprès duquel les intermédiaires financiers teneurs de compte devront demander l'indemnisation correspondant aux avoirs de leurs clients. Conformément aux dispositions de l'article 237-6 du règlement général de l'AMF, les fonds non affectés correspondant à l'indemnisation des titres dont les ayants-droit seront restés inconnus seront conservés chez Oddo Corporate Finance pendant une durée de 10 ans à compter de la date du retrait obligatoire et versés à la Caisse des Dépôts et Consignations à l'expiration de ce délai. Ces fonds seront à la disposition des ayants droit sous réserve de la prescription trentenaire au bénéfice de l'Etat.

La note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée visée par l'AMF le 5 janvier 2012 sous le n°12-006 ainsi que le document "Autres informations" établi par Ingenico et déposé à l'AMF le 5 janvier 2012 sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Ingenico (www.ingenico.com) ainsi que, sans frais, auprès de Oddo Corporate Finance, 12 boulevard de la Madeleine, 75440 Paris cedex 09.

La note en réponse établie par XIRING visée par l'AMF le 5 janvier 2012 sous le n°12-007 ainsi que le document "Autres informations" établi par XIRING et déposé à l'AMF le 5 janvier 2012 sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de XIRING (www.xiring.com) et ainsi que, sans frais, auprès de Oddo Corporate Finance, 12 boulevard de la Madeleine, 75440 Paris cedex 09.

1200318